

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
 - En exercice : 49
 Qui ont pris part
 à la délibération : 37
 Votes exprimés : 37
 POUR : 37
 CONTRE : 0
 Abstentions : 0
Date de la convocation :
 26 mars 2024
Date d'affichage :
 26 mars 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT, absent excusé (représenté par Benjamin RAVERAT) - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER - Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER, absent excusé (pouvoir à Annie ROUSSEAU) – Marcel GEORGES – Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –

Absents excusés : Gilles SACKPEY – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET - Catherine VERNEAU – Philippe LARDIN – Claude CATRIN – Christophe CHEYSSON – Pierre NOIROT -

Absents : Evelyne CALLEJA – Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC – Frédéric CARRE -

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE -

Objet de la délibération

**GROUPE SCOLAIRE DE TERRE PLAINE
 RENOVATION ENERGETIQUE - TRAVAUX
 CHOIX DES ENTREPRISES**

Le Président rappelle que dans le cadre du projet de rénovation énergétique du groupe scolaire de Terre Plaine, le Conseil Communautaire a validé, lors de sa séance du 3 juillet 2023, l'avant-projet définitif à partir duquel le dossier de consultation des entreprises a été rédigé.

Une consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure adaptée, le 17 novembre 2023 sur la plateforme e-marchespublics.com ainsi que dans l'Yonne Républicaine 89.

La date de remise des offres a été fixée au 15 décembre 2023 à 18h.

La décomposition en lots est la suivante :

LOT 01 : Menuiseries extérieures
 LOT 02 : Serrurerie – Métallerie
 LOT 03 : Plafonds – Isolation – Peinture
 LOT 04 : Chauffage – Ventilation – Climatisation
 LOT 05 : Electricité

La visite préalable du site est obligatoire pour soumissionner.

Les critères de jugement sont :

1. Mémoire technique basé sur les moyens humains affectés au chantier, les moyens matériels affectés au chantier, la méthodologie proposée pour ce chantier, le planning proposé pour ce chantier, la sécurité du chantier et la gestion des déchets = 40 pts
2. Le prix des prestations = 60 pts

9 offres ont été reçues dans les délais réparties comme suit :

| LOT | MONTANT ESTIMATIF HT Phase APD | NOMBRE D'OFFRES RECUES |
|--|--------------------------------|------------------------|
| Lot 01 : Menuiseries extérieures | 339 127 € | 3 |
| Lot 02 : Serrurerie – Métallerie | 72 279 € | 1 |
| Lot 03 : Plafonds – Isolation – Peinture | 120 775 € | 3 |
| Lot 04 : Chauffage – Ventilation – Climatisation | 132 950 € | 2 |
| Lot 05 : Electricité | 85 444 € | 1 |

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com

A la suite de la visite sur site avec les entreprises, il a été décidé de rajouter des prestations supplémentaires en raison du démontage du faux plafonds pour poser la membrane d'étanchéité. Il s'avère nécessaire de retirer, évacuer et remplacer l'isolation des bâtiments principaux sur une superficie de 184 m². L'estimatif du lot 3 avec cette prestation supplémentaire s'élève à 171 420.60 € HT.

La commission d'appel d'offres propose d'éliminer, pour le lot 3, l'offre de l'entreprise WE SOL'D de MONETEAU ayant proposé une offre d'un montant total, additif compris, de : 122 000.00 € HT

Le maître d'œuvre avait fourni les estimations suivantes :

Estimation phase APD = 106 751.60 € HT +

Estimation après additif demandé par le maître d'ouvrage = 171.420.60 € HT

Dans le cadre de l'analyse des offres, l'offre de prix de l'entreprise WE SOL'D est suspectée d'être anormalement basse. En application des articles R2152-3 à R2152-5 du code de la commande publique, au regard des prix actuels des marchés et des caractéristiques du projet, il a été demandé à l'entreprise de justifier les points ci-dessous :

- Vérifiez que l'offre répond bien à l'ensemble des documents fournis au DCE,
- Justifiez pleinement chacun de vos prix en détaillant précisément :
 - o La décomposition temps / coût de personnel (nombre d'heures – nombre de salariés – coût horaire),
 - o Les coûts matériel,
 - o Les coûts fournitures – matériaux,
 - o Si besoin les autres éléments nécessaires à la compréhension des prix,
- Justifiez les solutions techniques adoptées en apportant des précisions détaillées.

Les détails et les précisions chiffrés attendus n'ont pas été fournis. Les réponses n'ont pas permis de justifier les coûts très bas proposés.

La commission d'appel d'offres, réunie le 8 avril 2024, propose au Conseil Communautaire de retenir l'offre la mieux-disante pour chacun des lots.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE, vu les éléments ci-dessus énoncés, d'éliminer, pour le lot 3 Plafonds Isolation Peinture, l'offre de l'entreprise WE SOL'D de Monéteau, jugée anormalement basse, pour les motifs exposés ci-dessus.

DECIDE de retenir :

- pour le lot 1 : Menuiseries extérieures, l'offre de la MENUISERIE GLS de Chemilly sur Yonne (89), pour un montant de 350 083.63 € HT pour l'offre de base (420 100.36 € TTC),
- pour le lot 2 : Serrurerie – métallerie, l'offre de la YONNE METAL de Vermenton (89), pour un montant de 69 207.24 € HT, pour l'offre de base + 1 156.00 € HT pour la prestation supplémentaire n°8, soit 70 363.24 € HT (84 435.89 € TTC)
- pour le lot 3 : Plafonds – isolation – peinture, l'offre l'entreprise ROUSSEAU Pères et Fils d'Etaules (89), pour un montant de 200 000 € HT pour l'offre de base (240 000 € TTC),
- pour le lot 4 : Chauffage – ventilation – climatisation, l'offre de la GLC DIFFUSION SAS NOLIRIS de Saint André les Vergers (10), pour un montant de 143 408.02 € HT pour l'offre de base + 3 600 € HT pour la prestation supplémentaire n°4, soit 147 008.02 € HT (176 409.62 € TTC),
- pour le lot 5 : Electricité, l'offre de la SARL TOITOT d'Epouisses (21), pour un montant de 112 615.25 € HT pour l'offre de base + 3 700 € HT pour la prestation supplémentaire n°6 soit 116 315.25 € HT (139 578.30 € TTC).

AUTORISE le Président à signer les marchés avec ces entreprises et toutes pièces s'y rapportant.

DIT QUE les crédits nécessaires au paiement de ces prestations seront inscrits au compte 2313 du budget primitif écoles 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Nadine LEGENDRE



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 15/04/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com